

NOUVELLE TARIFICATION DU STATIONNEMENT DES USAGERS À L'HÔPITAL LE ROYER

Baie-Comeau, le 6 avril 2022 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord désire aviser la population de la nouvelle tarification journalière du stationnement des usagers de l'Hôpital Le Royer (Baie-Comeau) en vigueur dès le lundi 11 avril 2022 à 20 h.

Tarification selon la durée de stationnement :

- Moins de 2 heures : **Gratuit**
- 2 h à 3 h 59 : **3,50 \$**
- 4 h et plus : **6,00 \$**

À l'entrée du stationnement, les usagers devront dorénavant se procurer un coupon à conserver jusqu'à la fin de leur passage à l'hôpital afin de le valider dans un des deux horodateurs. Ceux-ci sont situés à la sortie du stationnement ou à l'intérieur près de l'entrée principale. Le coût du stationnement peut être payé par carte de débit ou de crédit.

Un système similaire sera aussi en fonction d'ici l'automne 2022 à l'Hôpital de Sept-Îles.

- 30 -

Source : Pascal Paradis
Conseiller en communication
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252268